

## 

## **SAISINE DU COMITE SOCIAL TERRITORIAL**

**NOM DE LA COLLECTIVITE** : ……………………………………………

*Coordonnées de la personne en charge du dossier*

Nom Prénom : …………………………………………………………………………………………

Téléphone : …………………………………………………….……………………………………….

Mail : ……………………………………………………………………………………………………..



**DEMANDE D’AVIS SUR :**

* Adhésion au contrat cadre pour l’émission et la livraison de titres restaurant dématérialisés porté par le CDG34
* Mise en place des titres restaurant au sein de la collectivité

*Fiche de renseignements à retourner complétée au Centre de Gestion au plus tard le 11 octobre 2024.pour saisine du CST du 21 novembre 2024*

# **Adhésion au contrat cadre pour la mise en place de titres restaurant dématérialisés porté par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l’Hérault**

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l’Hérault a lancé une consultation sous la forme d’un accord-cadre, ce qui est de nature à améliorer les propositions financières et les services proposés, afin de proposer la mise en place de titres restaurant dématérialisés.

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du l’Hérault a informé la collectivité de l’attribution du marché de fourniture de titres restaurant à la société SWILE et des nouvelles conditions du contrat, notamment de la gratuité des prestations,

Après analyse de la proposition du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l’Hérault, Monsieur le Maire/Président souhaite donner suite à cette proposition et adhérer au contrat cadre de fourniture de titres restaurant à compter du XX XX 2024 pour une durée de XX, renouvelable dans la limite de la durée du contrat cadre.

A ……………………………………………………………………………….. ,

Le ………………………………………………………………………………,

Signature et cachet de l’autorité territoriale

**Modalités de mise en place des titres restaurant**

Monsieur le Maire/Président propose de faire bénéficier aux agents le souhaitant des titres restaurant au format dématérialisé (carte). Pour ce faire, les modalités suivantes sont envisagées :

|  |  |
| --- | --- |
| Modalités de mise en place des titres restaurant | |
| Valeur faciale  (en euros) | □ 7€ □ 8€  □ 9€ □ 10€ |
| Participation employeur envisagée | □ 50% □ 60% |
| Agents éligibles | □ Tout agent de la collectivité qqui a une pause repas sur son temps de travail    □ Les agents titulaires et stagiaires, les agents contractuels de droit public et les élèves stagiaires effectuant un stage d’une durée supérieure à 6 mois. |
| Nombre de titre par mois et par agent | …… titres\*  *\*nombre lissé annuellement en tenant compte de la diminution des droits en lien avec les absences au titre des congés annuels.* |

Il est précisé que le nombre de titres restaurant sera diminué dans les cas suivants :

* Absence, quelle qu’en soit la raison (congés maladie, maternité, ASA, formation, etc.), absence d’une demi-journée ;
* Jours faisant l’objet d’une indemnisation de frais de déjeuner dans le cadre d’un déplacement ;
* Prise en charge directe du déjeuner par la collectivité ;
* Jours de congé exceptionnel.

Le nombre de titres-restaurant attribué aux agents à temps non complet ou à temps partiel sera déterminé individuellement en fonction des jours de présence et amplitudes quotidiennes de ces derniers.

A ……………………………………………………………………………….. ,

Le ………………………………………………………………………………,

Signature et cachet de l’autorité territoriale